



Guide à conserver tout l'été

## GUIDE À L'USAGE DES PARENTS

Chers parents,

Le service des loisirs de la municipalité de St-Amable se fait un plaisir d'accueillir vos enfants chaque année au camp de jour de St-Amable. Cette année, la programmation se tiendra du 27 juin 2011 au 19 août 2011 à l'école de l'Envolée situé au 440, rue de l'Église à St-Amable.

Voici un document contenant plusieurs informations importantes à conserver tout au long de l'été, afin de permettre à votre enfant de passer un été inoubliable avec nous.

Les journées d'inscription se tiendront le 04 et 05 mai 2011 à la salle Simon-Lacoste, situé au rez-de-chaussée de nos nouveaux locaux du complexe municipale au 575 rue Principale.

**N'OUBLIEZ PAS D'AVOIR EN MAIN VOTRE FICHE D'INSCRIPTION QUI SE TROUVE EN LIEN À LA PAGE WEB DES CAMPS DE JOUR.**

Plusieurs autres renseignements sur les tarifs, ainsi que les activités offertes se trouvent sur cette même page.

L'équipe des camps de jour vous attend en grand nombre et vous souhaite un bel été !!!

Renseignement :

Service des loisirs : 450-649-3555 # 251

[loisirs@st-amable.qc.ca](mailto:loisirs@st-amable.qc.ca)

[www.st-amable.qc.ca](http://www.st-amable.qc.ca)



## TABLE DES MATIÈRES

Allergie.....	6
Autorisation de départ.....	3-4
Code de vie.....	10-11
Communication.....	5
Camps régulier.....	3
Camps thématiques.....	3
Enfant malade ou blessé.....	6
Gestion des comportements.....	10
Les sorties hebdomadaires.....	12
Lunchs et collations.....	7
Piscine.....	8
Politique de remboursement.....	8
Pour nous joindre.....	15
Prise de médicament.....	6
Quoi mettre dans le sac à dos.....	7
Rôle des intervenants	
L'équipe des camps de jour régulier.....	9
L'équipe des camps spécialisés.....	9
L'équipe des services de gardes.....	9
Les superviseurs.....	10
Service d'accompagnement.....	5
Service de garde.....	4
Tableaux des sorties.....	13-14-15



## CAMPS RÉGULIERS ET THÉMATIQUES

### Horaire

L'équipe d'animation accueille votre enfant à compter de 9h30 et les camps se terminent à 16h00, les activités débutent à 9h45. Le site d'accueil se situe au 440 de l'Église. Si vous ne respectez pas cet horaire, il est possible que l'équipe ait déjà quitté le site pour les activités, il sera de votre responsabilité de diriger votre enfant au bon endroit mentionné sur le tableau à l'entrée.

### Retard

Veillez prendre note que tous les retards au camp de jour (arrivé après 16h00) seront facturés au frais d'une période de service de garde 5.00\$ et qu'à compter de 18 h00, chaque tranche de 15 minutes sera facturée au coût de 5.00\$, payable à l'animatrice sur place.

### **Pour les enfants arrivant seul au camp :**

Il est de mise de sensibiliser votre enfant de respecter l'horaire des camps, puisque les activités se font majoritairement à l'extérieur de l'école.

### Autorisation de départ

Pour assurer une meilleure gestion des allées et venues de votre enfant, vous êtes priés de fournir une autorisation de départ seul pour votre enfant au début des camps. **Aucun enfant ne pourra quitter seul le camp sans cette autorisation.**

### **Pour les cas où l'enfant doit quitter seul exceptionnellement :**

Au préalable, il est préférable d'en aviser et de remettre l'autorisation de départ seul, le matin à l'entrée des camps. Si cette situation se présente en cour de journée un appel téléphonique d'un adulte autorisé sur la fiche d'inscription doit être fait à la coordonnatrice.

### Absences

Si votre enfant est malade ou s'il doit s'absenter, veuillez écrire un message à l'animateur si cela est prévu à l'avance ou téléphonez le matin même au numéro suivant.

### **Numéro à retenir :**

**École de l'Envolée : 450-645-2348 poste 4467**, Si il n'y a pas de réponse, vous pouvez communiquer avec le service des loisirs au 450-649-3555 poste 251 ou 253.



## SERVICE DE GARDE

### Horaires

L'équipe du service de garde accueille votre enfant à compter de 6h30 à 9h30 et de 16h00 à 18h00. Les camps débutent à 9h30 et les activités à 9h45. Le site d'accueil se situe au 440 de l'Église. Seulement en période de canicule, il se peut que le service de garde visite la piscine municipale, situé près de l'école, si tel est le cas un avis sera à l'entrée pour vous informer. Normalement, il demeure sur place en tout temps pour l'accueil et les départs.

### Retard

À compter de 18 h00, chaque tranche de 15 minutes sera facturée au coût de 5.00\$, payable à l'animatrice sur place.

### Autorisation de départ

Pour assurer une meilleure gestion des allées et venues de votre enfant, vous êtes priés de fournir une autorisation de départ seul pour votre enfant au début des camps. **Aucun enfant ne pourra quitter seul le camp sans cette autorisation.**

### **Pour les cas où l'enfant doit quitter seul exceptionnellement :**

Au préalable, il est préférable d'en aviser et de remettre l'autorisation de départ seul, le matin à l'entrée des camps. Si cette situation se présente en cour de journée un appel téléphonique d'un adulte autorisé sur la fiche d'inscription doit être fait à la coordonnatrice.

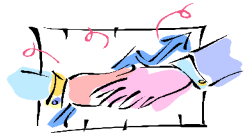
### Absences

Si votre enfant est malade ou s'il doit s'absenter, veuillez écrire un message à l'animateur si cela est prévu à l'avance ou téléphonez le matin même au numéro suivant.

### **Numéro à retenir :**

École de l'Envolée : 450-645-2348 poste 4467

Si il n'y a pas de réponse, vous pouvez communiquer avec le service des loisirs au 450-649-3555 poste 251 ou 253.



## SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT

### Horaire

L'accompagnatrice accueille votre enfant à compter de 8h30 à 16h00. Les camps débutent à 9h30 et les activités à 9h45. Une période de 30 minutes le matin et 30 minutes le soir est allouée, si vous avez besoin d'effectuer un suivi avec l'accompagnatrice de votre enfant. Il est important de respecter ces horaires, soit de 8h30 à 9h00 ou de 15h30 à 16h00.

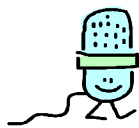
### Absences

Si votre enfant est malade ou s'il doit s'absenter, veuillez écrire un message à l'animateur si cela est prévu à l'avance ou téléphonez le matin même au numéro suivant.

### **Numéro à retenir :**

École de l'Envolée : 450-645-2348 poste 4467

Si il n'y a pas de réponse, vous pouvez communiquer avec le service des loisirs au 450-649-3555 poste 251 ou 253.



## Communication

Si vous désirez communiquer avec l'animateur de votre enfant, vous n'avez qu'à remettre un mot à la personne responsable de l'accueil, avec le numéro où il peut vous joindre, et nous le remettrons à l'animateur de votre enfant qui communiquera avec vous dans un bref délai.

Si l'état de votre enfant requiert des attentions ou précautions particulières, il est de votre responsabilité de nous prévenir.

**Notre priorité est la sécurité de votre enfant, ainsi que son épanouissement !!**

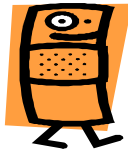


## Prise de médicaments

Si votre enfant doit prendre un médicament, il est préférable que la prise soit faite à la maison. Dans le cas où il est impossible que cette prise soit faite à la maison, nous vous demandons de remettre ce médicament accompagné de l'étiquette de prescription à la coordonnatrice et de remplir le formulaire d'autorisation de médicament qui mentionne aussi les périodes de la prise. **Veillez noter qu'aucun médicament ne sera accepté sans étiquette de prescription.**

### Allergie

Si votre enfant présente une allergie, il est important de le mentionner sur son formulaire d'inscription et de lui joindre en tout temps la médication requise en cas de réaction.



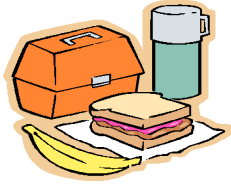
## Enfant malade ou blessé

Lorsqu'un enfant se blesse ou est malade au camp, la coordonnatrice tente de rejoindre les parents pour qu'ils passent chercher l'enfant dans un délai raisonnable, avec les numéros mentionnés sur le formulaire d'inscription de votre enfant, donc il est important que vous le mettiez à jour tout au long de la durée des camps. Il faut aussi prévoir d'ajouter une personne adulte supplémentaire qui peut se déplacer rapidement sur les lieux.

Pour toute urgence qui pourrait mettre la vie de votre enfant en danger, nous ferons appel au service d'urgence dans un premier temps et communiquerons avec vous suite à l'appel d'urgence.

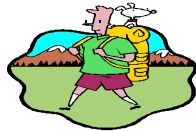
Veillez noter que nous n'accepterons aucun enfant qui présente des symptômes de fièvre, avant son entrée quotidienne au service de garde ou au camp.

**Notre priorité est la sécurité de votre enfant, ainsi que son épanouissement !!!**



## Lunchs et Collations

- ✚ Votre enfant doit apporter un lunch complet et nutritif froid ou chaud (dans un thermos).  
**Il n'est pas possible d'utiliser un micro-onde;**
- ✚ Une gourde d'eau
- ✚ Vous devez prévoir 2 collations nutritives ; une pour le matin et une pour l'après-midi;
- ✚ La boîte à lunch de votre enfant demeure sur son crochet, nous vous suggérons fortement d'inclure un ice pack dans celle-ci ;
- ✚ Afin de prévenir les incidents, **il est strictement interdit d'avoir à son lunch ou en collation les aliments allergènes tels que noix, arachides, beurre d'arachide, fruits de mer**, il se peut que certains aliments soient ajoutés à cette liste au début des camps.
- ✚ Aucun contenant de verre n'est permis.



## Quoi mettre dans mon sac à dos

- ✚ Maillot (pour les jeux d'eau et sorties à la piscine);
- ✚ \*\*\*Crème solaire hydrofuge;
- ✚ Serviette de bain (pour les jeux d'eau et sorties à la piscine);
- ✚ Vêtement de rechange;
- ✚ Lunch complet et nutritif avec un ice pack;
- ✚ 2 collations
- ✚ Gourde d'eau;
- ✚ Casquette ou chapeau;
- ✚ Vêtement de flottaison ou ballon dorsal si nécessaire.

**\*\*\*Crème solaire :** Il est de la responsabilité du parent d'appliquer la première couche de crème solaire à son enfant avant son arrivée au camp. Ensuite, selon les besoins, l'enfant appliquera lui-même sa crème solaire au cours de la journée en suivant les directives de l'animateur.

**IMPORTANT :** Vous devez bien identifier tous les objets personnels de votre enfant. Une boîte pour les objets perdus est prévue à l'entrée de l'école et au comptoir d'accueil de la piscine. **Le service des loisirs n'est pas responsable des objets perdus ou volés.**



## Piscine

Le camp de jour visite la piscine trois fois par semaine et le service de garde peut aussi s'y rendre, lors de température très chaude. En tout temps, les animateurs qui accompagnent votre enfant sont affectés à la surveillance en plus des sauveteurs présents sur place. La moitié des animateurs à des points stratégiques de surveillance et l'autre moitié dans l'eau. **Les enfants ne sachant pas nager doivent avoir un vêtement de flottaison ou ballon dorsal.** Dans le cas où un animateur ou sauveteur doute, il procédera à une évaluation.

## Politique de remboursement

- Les frais d'inscription doivent être payés le jour même de l'inscription de préférence par chèque à l'ordre de la Municipalité de St-Amable.
- L'inscription peut être payée en 2 versements, 50% à l'inscription et la balance par un chèque postdaté du 20 juin 2011.
- Il est à noter qu'un supplément de 15% sera exigé aux non-résidents.
- Nos activités sont contingentées, premiers arrivés, premiers servis.

### Procédure de remboursement

#### Annulation par la municipalité

Le service des loisirs se réserve le droit d'annuler une activité dans le cas où le nombre de participants s'avère insuffisant ou si un événement incontrôlable survient. Les frais d'inscription seront alors remboursés dans un délai de 4 à 6 semaines.

#### Annulation par le participant

##### **5 jours avant le début de l'activité :**

- Frais d'administration de 15% de l'activité annulée.
- Délai de remboursement de 4 à 6 semaines.

##### **Moins de 5 jours avant et après le début de l'activité :**

- Pour incapacité physique seulement (avec preuve médicale)
- Frais d'administration de 15% de l'activité annulée.
- Remboursement au prorata des jours écoulés
- Aucune demande de remboursement ne sera traitée si plus de 50% de la saison est écoulée.

- Délai de remboursement de 4 à 6 semaines.

### **Procédure de remboursement**

Faire parvenir votre demande par courriel à [loisirs@st-amable.qc.ca](mailto:loisirs@st-amable.qc.ca) ou en personne, directement au service des loisirs. La date de réception de votre demande sera considérée comme la date officielle de la demande. Le calcul du prorata sera effectué à partir de cette date.

### **Assurance**

Le service des loisirs ne se tient pas responsable des accidents pouvant survenir durant la pratique d'une activité, quand la municipalité ou l'organisme a agi prudemment et raisonnablement. Il serait souhaitable que les parents protègent leurs enfants par l'intermédiaire d'un plan d'assurance (scolaire ou autre). Le service des loisirs ne se tient également pas responsable des objets perdus ou volés.

## **Rôle des intervenants**

### **Les animateurs**

- ✚ L'animateur planifie et anime les activités du camp de jour;
- ✚ Assurent la sécurité des enfants lors des activités;
- ✚ Assurent le bon fonctionnement des activités,
- ✚ Assurent le suivi des présences;
- ✚ Gestion des comportements;
- ✚ Ce sont des employés de la municipalité de St-Amable, âgés entre 16 et 22 ans.

### **Les surveillantes au service de garde**

- ✚ Assurent la surveillance des jeunes au service de garde;
- ✚ Assurent la sécurité des jeunes sur le site;
- ✚ Effectuent quelques animations à des heures spécifiques;
- ✚ Assurent le suivi des arrivées et départs ;
- ✚ Ce sont des employés de la municipalité de St-Amable, âgés entre 16 et 20 ans.

### **L'accompagnateur**

- ✚ Sa principale tâche est d'accompagner des enfants handicapés aux activités, afin de faciliter l'intégration de ceux-ci;

- ✚ Demeure toujours en appui à toute l'équipe.

### Les superviseurs

- ✚ Planifient, organisent, coordonnent, supervisent et évaluent la programmation et l'animation des camps de jour;
- ✚ Appui l'équipe d'animateur pour la gestion des comportements;
- ✚ S'assurent du bon fonctionnement des camps de jour;
- ✚ Reçoivent les commentaires et plaintes et assurent le suivi.

## Gestion des comportements

Comme toute institution publique, nous devons établir des règles et procédures, afin d'assurer une cohésion à l'intérieur de notre groupe. Ces règles et procédures s'adressent à tous les acteurs du camp de jour, c'est à dire : les jeunes, les animateurs et les coordonnateurs. Une règle est un énoncé global, illustrant l'un des aspects généraux des attentes établies pour le camp de jour. Une procédure est, de son côté, une façon d'agir qui permet d'atteindre ce but précis. Voici le code de vie qui détermine les règles générales et la procédure pour la gestion des acteurs qui ne respecteront pas les règles établis dans le code de vie.



### Code de vie

#### LE RESPECT DE SOI

- ✚ Je dois porter des vêtements décents et adaptés aux activités pratiquées au camp;
- ✚ Je dois porter l'équipement de protection approprié;
- ✚ Je dois apporter des collations et des repas (lunchs) sains et bons pour la santé;
- ✚ Je dois porter des espadrilles en tout temps.

## LE RESPECT DES AUTRES

- ✚ Je respecte les personnes qui fréquentent le camp : enfants, parents, animateurs, coordonnateurs, directeurs.
- ✚ Je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le bien d'autrui.
- ✚ J'établis une communication respectueuse et honnête.
- ✚ J'emploie un langage poli et respectueux.
- ✚ Je favorise un climat d'appui mutuel et de solidarité.
- ✚ Je tiens compte des interventions des animateurs ou des coordonnateurs et agis en conséquence.
- ✚ Je suis prêt à écouter lorsque les animateurs demandent le silence.
- ✚ Je m'implique dans les activités proposées.
- ✚ Je manifeste mon désaccord calmement.
- ✚ Je ne manifeste aucune violence physique, verbale, psychologique ou écrite sous toutes ses formes (intimidation, agression physique ou verbale, rejet, rumeur, harcèlement, caïdage, sollicitation et taxage, vol, vandalisme).

**Toutes ces formes de violence doivent être dénoncées par celui qui la subit ou celui qui en est témoin, soit à un animateur ou à la coordonnatrice et un suivi sera effectué.**

## LE RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je ne détruis, ne brise ou n'endommage pas le matériel du camp ou de l'environnement.
- Je ne laisse pas traîner mes déchets ou mes effets personnels.
- Je tiens les lieux propres, salubres et en bon état.

## LE RESPECT DE LA SÉCURITÉ

- Je circule calmement à l'intérieur du camp ou lorsque nous nous déplaçons dans la rue pour une activité, c'est à dire en marchant, sans sauter, ni crier.
- Je ne lance aucun objet qui pourrait blesser les autres : roches, sable, bâtons, ou autres.
- Je joue dans la zone désignée de l'activité. (à la piscine à l'intérieur des clôtures, ainsi qu'au parc et à l'intérieur de la cour d'école.

- Je de meure en tout temps avec mon groupe.
- Je porte mon chandail du camp de jour lors des sorties.
- Je laisse mon dîner à l'endroit indiqué.
- Je n'amène aucune nourriture contenant des noix, arachides ou fruits de mer.

### Procédure

- 1) Un premier avertissement verbal est fait à l'enfant et annoté au dossier. Une entente entre l'animateur et l'enfant sur les limites permises au camp est effectuée et l'enfant prend conscience du code de vie à respecter au camp de jour. Le parent est aussi avisé.
- 2) Un deuxième avertissement se fait écrit et est porté au dossier. La même procédure se fait qu'à l'étape 1, mais une mise en garde est faite aux parents mentionnant le risque d'expulsion d'une journée complète du camp sans remboursement.
- 3) Au troisième avertissement écrit, avec l'autorisation du superviseur, l'enfant est expulsé une journée complète du camp. Si les parents sont dans l'impossibilité de venir chercher l'enfant, il sera retiré des activités et demeurera dans le bureau de la coordonnatrice.
- 4) Au quatrième avertissement, avec l'autorisation de la direction, l'enfant sera expulsé pour le reste de la saison.

### Les sorties hebdomadaires

Lors de sortie le ratio enfants/animateurs passe de 1/12 à 1/10. Chaque enfant a l'obligation de porter son chandail de camp de jour qui lui a été remis au début des camps. Une personne ressource avec un cellulaire est attiré à chaque sortie, en cas d'urgence.

Veuillez prendre connaissance des horaires pour les sorties sur le tableau qui suit ou sur le tableau à l'entrée de l'école. Le transport est très sévère sur le respect des horaires, donc il est de mise de prévoir d'arriver 15 minutes avant. **Aucun remboursement ne sera effectué si l'enfant manque l'autobus.**

Dans le cas où un enfant ne s'inscrit pas à une sortie, le camp de jour est ouvert pour l'accueillir aux heures habituelles.

**ATTENTION**, une sortie peut être annulée en tout temps, si elle n'atteint pas son minimum d'inscription pour son autofinancement. L'inscription ne garantit que votre place réservée.

## Tableau des sorties

## Semaine du 27 juin 2011

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Chasse aux trésors École de l'Envolée St-Amable	Judi le 30 juin 2011	Début : 10h00  Fin : 15h00	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> Tenue sportive, Espadrille, aucuns bijoux, cheveux attachés.

## Semaine du 04 juillet 2011

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Les chevaliers du royaume Centre Multi- sport Longueuil	Judi 07 juillet 2011	Départ : 9h15  Retour : 16h15	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> Tenue sportive, Espadrille, aucuns bijoux, cheveux attachés.

## Semaine du 11 juillet 2011

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Glissade d'eau Mont St-sauveur St-Sauveur	Judi 14 juillet 2011	Départ : 8h00  Retour : 16h30	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> maillot, sandale, aucuns bijoux, cheveux attachés. Les gilets de sauvetage sont prêtés

sur place.

**Semaine du 18 juillet 2011**

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Katag Parc le Rocher St-Amable	Jeudi 21 juillet 2011	Départ : 9h00  Retour : 15h00	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> Tenue sportive, Espadrille, aucuns bijoux, cheveux attachés.
<p><b>ATTENTION :</b> Pour cette activité, vous devez aller porter directement votre enfant au Chalet du Parc le Rocher, situé au 215 rue Thomas. L'équipe du service de garde et le camp de jour seront sur place.</p>			

**Semaine du 25 juillet 2011**

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Soirée de camping 5 à 8 ans	Jeudi 28 juillet 2011	Début : 18h30 Fin : 10h00	Couverture, vêtement selon la température.
Nuit de camping 9 à 11 ans		Début : 18h30 Fin : jusqu'au lendemain	Sac à couchage, vêtement selon la température.

**Semaine du 01 août 2011**

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Ranch Massawipi Granby	Jeudi 04 août 2011	Départ : 8h00 Retour : 16h00	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> Tenue sportive, Espadrille, aucuns bijoux, cheveux attachés.

**Semaine du 08 août 2011**

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Fort Angrignon Montréal	Jeudi 11 août 2011	Départ : 8h15 Retour : 16h30	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> Tenue sportive, Espadrille, aucuns bijoux, cheveux attachés.

**Semaine du 15 août 2011**

Lieu	Jour de la sortie	Départ et retour	Matériel à apporter
Colonie des Grèves Contrecoeur	<b>ATTENTION</b> <b>Changement de</b> <b>journée</b>  <b>Mercredi 17</b> <b>août 2011</b>	Départ : 8h30  Retour : 16h00	Lunch froid Collations Gourde d'eau <b>Obligatoire :</b> Tenue sportive, maillot de bain et serviette. Espadrille, aucuns bijoux, cheveux attachés

**IL EST IMPORTANT D'ARRIVER À L'HEURE.**

**Pour nous joindre**

**Camp de jour : 450-645-2348 poste 4467**  
**Courriel : [coordocampdejour@hotmail.com](mailto:coordocampdejour@hotmail.com)**  
**Service des loisirs : 450-649-3555 poste 251**  
**Courriel : loisirs@st-amable.qc.ca**